



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 2 mars 2015

HEURE : 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Monsieur le conseiller Serge Poirier est absent.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, Mme Suzanne Lessard, trésorière et M. Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont présents à la séance.

Il y avait 42 personnes dans l'assistance.

2015-03-085

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-086

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Réponses aux questions des séances précédentes**

4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution

4.3 Questions

5. ADMINISTRATION

5.1 Amendement à la résolution numéro 2014-11-535 intitulée «Participation de la Ville au projet Coeurs villageois & coeurs urbains de Tourisme Canton de l'Est»

5.2 Abrogation de la résolution numéro 2014-09-441 intitulée « Établissement des critères pour les organismes pouvant être affichés sur les enseignes installées par la Ville dans le cadre du projet d'affichage directionnel des lieux touristiques et culturels de Sutton »

5.3 Avril, mois de la jonquille

5.4 Autorisation de paiement du premier versement pour la contribution financière 2015 à la Corporation de développement Économique de Sutton

5.5 Participation d'un élu à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska

6. RÉGLEMENTS

6.1 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 255

6.2 Adoption du règlement numéro 215 intitulé « Règlement relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Ville de Sutton »

6.3 Adoption du premier projet du Règlement numéro 254 intitulé « Règlement de zonage »

6.4 Adoption du premier projet du Règlement numéro 256 intitulé « Règlement de lotissement »

7. TRÉSORERIE

7.1 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er février 2015 au 28 février 2015

7.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er février 2015 au 28 février 2015

7.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 24 février 2015

7.4 Ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire des dépenses découlant du règlement d'emprunt numéro 244

7.5 Financement des dépenses relatives au déménagement des bureaux de l'Hôtel de ville et le retour aux nouveaux locaux.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines
- 8.2 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux et permis de lotissement
- 8.3 Deuxième projet de résolution adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220 (PPCMOI) afin d'autoriser l'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 849 542 du cadastre du Québec (410-420 Dyer) par un maximum de quinze (15) logements

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 - secteur montagne
- 9.2 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 - source de la route 215
- 9.3 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 - secteur ville
- 9.4 Autorisation de signature pour le cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau de services du ministère des Transports du Québec
- 9.5 Acceptation d'une offre de services professionnels pour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 9.6 Acceptation offre de services professionnels pour la validation des zones inondables de récurrence 20 et 100 ans de la rivière Sutton, en amont du chemin Jordan
- 9.7 Adjudication du contrat pour la fourniture et le chargement de pierres concassées pour l'année 2015 - ouverture le 25 février 2015
- 9.8 Adjudication du contrat pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour l'année 2015
- 9.9 Acceptation d'une offre de services professionnels pour les plans et devis pour le réaménagement du parc Goyette-Hill - phase 2
- 9.10 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
- 9.11 Autorisation de paiement pour l'acceptation provisoire pour les travaux de murs de soutènement pour la stabilisation du chemin Cushion

10. DIRECTION GÉNÉRALE

- 10.1 Autorisation de signature d'un contrat de travail avec Mme Claudine Filion-Dufresne, agente culturelle

- 10.2 Adoption de la structure salariale des cadres pour l'année 2015 révisée
- 10.3 Confirmation de Nicolas-Eric Vary au poste de directeur des travaux publics
- 10.4 Ajustements salariaux des employés cadres pour l'année 2015
- 10.5 Adjudication du contrat pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton (**REPORTÉ**)
- 10.6 Autorisation de signature d'un bail pour la relocalisation temporaire des employés de l'hôtel de ville
- 10.7 Ratification de l'entente avec 9275-4936 Québec inc. relative au bon voisinage durant les travaux qui seront effectués à l'hôtel de ville
- 10.8 Ratification de l'entente avec Genati Import Export inc. relative au bon voisinage durant les travaux qui seront effectués à l'hôtel de ville

11. GREFFE

- 11.1 Ordonnance de vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 11.2 Autorisation à enchérir en regard des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC Brome-Missisquoi
- 11.3 Autorisation de signature d'un acte de vente par François Lavergne et Diane Liberio en faveur de la Ville

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et les procédures des volets communautaire, culturel et de sport et de loisirs
- 12.2 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité de la Politique Familles et Aînés
- 12.3 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2015
- 12.4 Remboursement des frais de location de salle à l'Université du Troisième Âge

13. CULTURE

- 13.1 Modification à l'autorisation accordée par M. Alain Camille dans le cadre du projet d'affichage directionnel des lieux touristiques et culturels de Sutton
- 13.2 Reconduction du mandat de Mmes Andrée Pelletier et Arya Lavallée au comité de la culture et du patrimoine
- 13.3 Amendement à la résolution numéro 2014-01-049 intitulée « Reconduction du mandat de Mme Éva Major-Marothy au comité de la culture et du patrimoine »

13.4 Dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de partenariat d'action communautaire des Anciens Combattants Canada

13.5 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds communautaire de commémoration des guerres mondiales de Patrimoine Canada

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1 Démission de M. Philippe Brunelle au sein du service des premiers répondants

14.2 Démission de M. Colin Hébert-Paquette au sein du service des premiers répondants

14.3 Démission de M. Michael Morasse au sein du service des premiers répondants

14.4 Don à l'association des pompiers de la Ville de Lac Brome

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 5 avec le syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3246

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

16.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015 de la MRC Brome-Missisquoi

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2015-03-087

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossiers d'intérêt public – évolution

Le maire fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

Questions

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2015-03-088

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-11-535
INTITULÉE « PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET
COEURS VILLAGEOIS & COEURS URBAINS DE TOURISME
CANTON DE L'EST »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 3 novembre 2014, le conseil municipal a adopté une résolution afin de participer au projet Cœurs villageois & cœurs urbains de Tourisme Cantons de l'Est, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-11-535;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, le conseil municipal prévoyait une somme de 1 000 \$ par année au budget afin de défrayer les coûts de participation audit projet pour les années 2015 à 2017;

CONSIDÉRANT QUE le paiement doit se faire en un seul versement au montant de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2014-11-535 afin de modifier le nombre de versement pour le paiement des coûts de participation au projet Cœurs villageois & cœurs urbains de Tourisme Cantons de l'Est et à cet effet, remplacer le 2^e paragraphe de la résolution par le suivant :

« **D'AUTORISER** la trésorière à effectuer un paiement, après le 1^{er} avril 2015, au montant de 3 000 \$ afin de défrayer les coûts de participation audit projet pour une période de 3 ans et **D'AUTORISER** le directeur général et greffier à signer tous les documents nécessaires à la participation de la Ville audit projet. »

Adoptée à l'unanimité

2015-03-089

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-09-441
INTITULÉE « ÉTABLISSEMENT DES CRITÈRES POUR LES
ORGANISMES POUVANT ÊTRE AFFICHÉS SUR LES
ENSEIGNES INSTALLÉES PAR LA VILLE DANS LE CADRE
DU PROJET D'AFFICHAGE DIRECTIONNEL DES LIEUX
TOURISTIQUES ET CULTURELS DE SUTTON »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 8 septembre 2014, le conseil municipal a adopté une résolution afin de permettre à certaines entreprises privées de s'afficher sur l'enseigne directionnelle installée sur la propriété située au 2, rue Principale Sud, et ce, tel qu'il appert de la résolution numéro 2014-09-441;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Sutton (CDES) recommande au conseil de ne plus permettre l'affichage des entreprises privées sur l'enseigne

directionnelle;

CONSIDÉRANT QUE seul un panneau pour indiquer le secteur montagne demeurera en place et qu'un panneau pour indiquer le secteur Glen Sutton sera installé;

CONSIDÉRANT QUE pour chacun de ces 2 panneaux, un second panneau comprenant des pictogrammes pour chacune des activités qui peuvent être pratiquées dans ces secteurs sera ajouté, permettant ainsi à un très grand nombre d'entreprises privées d'être facilement repérées;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution numéro 2014-09-441 intitulée « Établissement des critères pour les organismes pouvant être affichés sur les enseignes installées par la Ville dans le cadre du projet d'affichage directionnel des lieux touristiques et culturels de Sutton ».

Adoptée à l'unanimité

2015-03-090

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-091

AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue financièrement aux activités de la Corporation de développement économique de Sutton pour l'année 2015 au montant de 154 688 \$ et doit procéder au premier versement de la contribution pour un montant de 77 344 \$;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du premier versement comme participation financière de la Ville pour l'année 2015, à la Corporation de développement économique de Sutton, au montant de 77 344 \$, et ce, après la perception du premier versement de taxes 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-092

PARTICIPATION D'UN ÉLU À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassin versant de la Yamaska tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 12 mars 2015, à Granby;

CONSIDÉRANT QUE M. Kenneth Hill désire participer à cette assemblée;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Kenneth Hill à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska qui aura lieu le jeudi 12 mars 2015, à Granby et pour laquelle des frais de 30\$ sont exigés.

D'AUTORISER la trésorière à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER SUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 255

Le directeur général et greffier dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 255 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 742 604 \$ et un emprunt de 742 604 \$ pour la construction d'un terrain de tennis et d'une patinoire quatre saisons, l'ajout d'éclairage au skate park, la mise à niveau du terrain de soccer et le réaménagement de l'aire de jeux centrale et du gazebo au parc Goyette-Hill », et ce, conformément à *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2015-03-093

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 215 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LES VOIES ROUTIÈRES DE LA VILLE DE SUTTON »

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 4, du *Code de la sécurité routière*, une municipalité peut, par règlement, fixer la limite minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur les voies routières entretenues par la municipalité et situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ajournée le 23 décembre 2013 et tenue le 6 janvier 2014, sous le numéro 2014-01-014;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier mentionne que ce règlement a pour objet de réglementer les limites de vitesses permises sur les voies routières;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 215 intitulé « Règlement relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Ville de Sutton ».

Adoptée à l'unanimité

2015-03-094

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 115-2 actuellement en vigueur a été adopté en mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère qu'il est d'intérêt public de réviser certaines dispositions du règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 février 2015, sous la résolution numéro 2015-02-060;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet du règlement numéro 254 intitulé
« Règlement de zonage ».

Adoptée à l'unanimité

2015-03-095

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 256 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 116-1
actuellement en vigueur a été adopté en mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère qu'il est d'intérêt public de
réviser certaines dispositions du règlement de lotissement actuellement
en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent Règlement a été
donné à la séance du conseil tenue le 2 février 2015, sous la résolution
numéro 2015-02-061;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet du règlement numéro 256 intitulé
« Règlement de lotissement ».

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y
INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2015 AU 28 FÉVRIER 2015**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des
paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément
aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 208 tel qu'amendé
par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour
la période du 1^{er} février 2015 au 28 février 2015.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2015 AU 28 FÉVRIER 2015**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des
dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du
règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1,
208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1^{er} février 2015 au
28 février 2015.

2015-03-096

**EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À
PAYER DATÉE DU 24 FÉVRIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné

la liste des comptes à payer datée du 24 février 2015 et dont le total s'élève à 461 194,75\$;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 24 février 2015 et dont le total s'élève à 461 194,75\$.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-097

OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES DÉPENSES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 244

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a reçu la confirmation écrite de l'octroi, par le Ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire, pour les travaux de rénovations de l'hôtel de Ville;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le Maire et la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Sutton les documents nécessaires auprès de la Caisse Populaire pour l'ouverture d'une marge de crédit en vertu du règlement d'emprunt numéro 244 intitulé « Règlement décrétant une dépenses de 3 950 000 \$ et un emprunt de 3 950 000 \$ pour la rénovation de l'hôtel de Ville » afin d'assurer le financement temporaire desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-098

FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET LE RETOUR AUX NOUVEAUX LOCAUX.

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'avait, lors de l'élaboration de son budget 2015, aucune confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la subvention pour les rénovations de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, ne sachant pas si le projet se réaliserait, n'a rien prévu à son budget 2015 pour les dépenses relatives au déménagement des bureaux de l'hôtel de ville dans un emplacement temporaire durant les travaux de rénovations de l'hôtel de Ville ni les frais pour le retour des employés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a maintenant reçu la confirmation de l'octroi de la subvention ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé jusqu'à concurrence de 50 000 \$, afin de pourvoir aux dépenses relatives au déménagement, incluant les travaux connexes, des bureaux de l'hôtel de ville dans un emplacement temporaire ainsi que le retour des employés

dans les nouveaux locaux.

D'AUTORISER le directeur général et greffier à conclure les ententes et signer les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de février 2015 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de février 2015, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

2015-03-099

DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 220 (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER L'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 849 542 DU CADASTRE DU QUÉBEC (410-420 DYER) PAR UN MAXIMUM DE QUINZE (15) LOGEMENTS

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été présentée à la Ville pour des travaux visant la transformation d'un bâtiment résidentiel existant, situé sur le lot 4 849 542 du cadastre du Québec, ci-après désigné comme immeuble concerné;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné est occupé par un bâtiment comprenant 5 logements et que le propriétaire désire ajouter 9 logements supplémentaires pour un total de 14 logements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Canton de Sutton avait appuyé, pour l'immeuble concerné, un projet comprenant 16 logements, dans le cadre une demande d'autorisation présentée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* par la résolution numéro 169-06-91, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 1991;

CONSIDÉRANT QU'un permis (numéro 88-91) de transformation du bâtiment occupant l'immeuble concerné en une habitation comprenant 16 logements a été émis par le Canton de Sutton le 5 décembre 1991;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation prévus au permis numéro 88-91 n'ont pas été achevés et qu'en date d'aujourd'hui, seulement 5 des 16 logements prévus à l'origine ont été aménagés;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné bénéficie d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles* (L.Q.E. Chapitre P-41.1), suivant l'avis de conformité émis par la *CPTAQ* et dont la Ville a accusé réception le 3 octobre 2005, avis portant le numéro de dossier 343225;

CONSIDÉRANT QUE le terrain faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone A-07, et que l'occupation d'un bâtiment par plus d'un logement n'y est pas autorisée en vertu du *Règlement de zonage numéro 115-2*;

CONSIDÉRANT QUE certaines infrastructures, soient la plomberie et l'électricité, sont déjà en place pour l'utilisation finale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'aucuns travaux d'agrandissement du bâtiment ne seront nécessaires pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les logements desserviront une clientèle qui utilise le centre équestre, lequel est situé sur le même immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'approuver le projet de résolution lors de la séance du 20 janvier 2015, par la minute portant le numéro 15-01-07;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé le premier projet par la résolution numéro 2015-02-072 lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015;

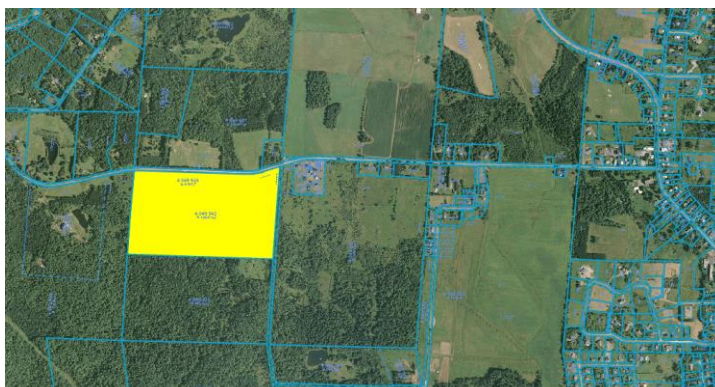
CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est d'intérêt public d'adopter la présente résolution;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le présent deuxième projet de résolution pour autoriser, par un maximum de quinze (15) logements, l'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 849 542 du cadastre du Québec.

Les usages faisant l'objet de la présente demande s'appliqueront sur deux bâtiments distincts. Le premier bâtiment desservira un maximum de quatorze (14) logements, tel que démontré sur les plans de transformation à l'annexe A. Le deuxième bâtiment desservira quant à lui un maximum d'un (1) logement, déjà existant :



DE LIMITER l'aménagement des logements à l'intérieur des murs du bâtiment existant, sans augmentation de sa superficie d'implantation, le tout tel que montré aux plans préparés par la firme Atelier A. Bellavance Inc., datés du 30 juillet 2014 et portant le numéro de projet 2893

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 - SECTEUR MONTAGNE

Les membres du conseil prennent connaissance du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour le secteur de la montagne déposé par Mme Marie-Ève Payette, technicienne en eaux.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 - SOURCE DE LA ROUTE 215

Les membres du conseil prennent connaissance du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 - source de la route 215 déposé par Mme Marie-Ève Payette, technicienne en eaux.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 - SECTEUR VILLE

Les membres du conseil prennent connaissance du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 - secteur ville déposé par Mme Marie-Ève Payette, technicienne en eaux.

2015-03-100

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE CAUTIONNEMENT ANNUEL ET PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE POUR INTERVENTIONS URGENTES SUR LE RÉSEAU DE SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a décidé de faire parvenir pour l'ensemble des municipalités qui sont desservies par le Centre de services de Foster une permission de voirie annuelle pour les interventions urgentes sur le réseau de services sur toutes les routes du MTQ sur notre territoire;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention,

pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000,00 \$;

QUE Me Jean-François D'Amour, OMA, Directeur général et greffier, M. Nicolas-Eric Vary, Directeur des travaux publics et M. Erin O'Brien, Contremaître soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, tous les documents relatifs aux permissions de voirie;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'adoption des présentes;

QUE la Ville s'engage à aviser, le ministère des Transports du Québec de toutes interventions ainsi que de l'emplacement exact des travaux, et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-101

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire mettre à jour le plan d'intervention selon le nouveau guide du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc., Division Municipal-Eau propose une offre de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, au montant de 21 250 \$, plus les taxes applicables, et ce, tel que décrit dans leur offre de services;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Tetra Tech QI inc., Division Municipal-Eau afin d'effectuer le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, et ce, pour la somme de 21 250 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à leur offre de services.

D'AUTORISER une affectation d'une partie de la taxe d'accise 2014-2018 afin de pourvoir à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-102

ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VALIDATION DES ZONES INONDABLES DE RÉCURRENCE 20 ET 100 ANS DE LA RIVIÈRE SUTTON, EN AMONT DU CHEMIN JORDAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une offre d'achat conditionnelle pour l'achat d'un terrain au coin des rues Principale Sud et Jordan dans le cadre du projet *AccèsLogis Québec*, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-10-505;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire avoir la validation des zones inondables de récurrence 20 et 100 ans de la rivière Sutton, en amont du chemin Jordan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 2 offres de services pour ce mandat, soit par la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 7 325 \$ plus les taxes applicables et par la firme Groupe Hémisphère au montant de 8 280 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc., Division Municipal-Eau propose l'offre de services professionnels au montant le plus bas;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Tetra Tech QI inc., Division Municipal-Eau, afin d'effectuer la validation des zones inondables de récurrence 20 et 100 ans de la rivière Sutton, en amont du chemin Jordan, et ce, pour la somme de 7 325,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à leur offre de services.

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-103

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE CHARGEMENT DE PIERRES CONCASSÉES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture et le chargement de pierres concassées pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues le 25 février 2015 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUSSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Construction DJL inc.	106 472,60 \$
2	Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	122 695,90 \$
3	Sintra inc.	134 110,66 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture et le chargement de pierres concassées pour l'année 2015 est Construction DJL inc. pour un montant de 106 472,60 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et le chargement de pierres concassées pour l'année 2015, au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction DJL inc. pour un montant de 106 472,60 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-104

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE CHARGEMENT D'ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues le 25 février 2015 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique à 11h07, soit :

	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Construction DJL inc.	102 090,40 \$
2	Pavage Maska inc.	104 626,20 \$
3	Sintra inc.	107 242,04 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour l'année 2015 est Construction DJL inc. pour un montant de 102 090,40 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour l'année 2015, au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction DJL inc. pour un montant de 102 090,40 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-105

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC GOYETTE-HILL - PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire améliorer les installations du parc Goyette-Hill;

CONSIDÉRANT QUE la firme Le Groupe S.M. International inc., propose ses services professionnels pour les plans et devis pour le réaménagement du Parc Goyette-Hill - phase 2 pour un montant de 21 160 \$, plus les taxes applicables, et ce, tel que décrit dans leur offre de service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Le Groupe S.M. International inc. afin

d'effectuer les plans et devis pour le réaménagement du Parc Goyette-Hill - phase 2, et ce, pour la somme de 21 160 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à leur offre de services le tout conditionnel à l'approbation, par le MAMOT, du règlement d'emprunt numéro 255.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-106

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-
POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure de solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIER à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2015;

DE CONFIER à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

DE RESPECTER les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

DE PERMETTRE à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types de quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

D'AUTORISER le directeur général et greffier ou le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'objet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-107

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MURS DE SOUTÈNEMENT SUR LE CHEMIN CUSHION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjudgé le contrat pour la réalisation de murs de soutènement sur le chemin Cushion, à Grondin Excavation inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2015-01-030;

CONSIDÉRANT QUE Charles Fortier, ing. et agr., chargé de projet au sein de la firme BPR a transmis en date du 26 février 2015, la demande de paiement pour un montant de 173 517,28 \$, toutes taxes incluses;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement pour la réception provisoire, à Grondin Excavation inc., pour un montant de 173 517,28 \$, toutes taxes incluses, et ce, conformément à la demande de paiement transmis en date du 26 février 2015 par Charles Fortier, ing. et agr., chez BPR pour les travaux de murs de soutènement pour la stabilisation du chemin Cushion.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-108

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MME CLAUDINE FILION-DUFRESNE, AGENTE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE la première entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine d'une durée de trois ans a pris fin le 22 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente d'une confirmation qu'une 2^e entente serait conclue par le ministère de la Culture et des Communications, le conseil a adopté une résolution afin de maintenir en vigueur le contrat de travail de Mme Claudine Filion-Dufresne, agente culturelle, jusqu'à l'obtention de la confirmation, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-08-432;

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2014 la Ville a reçu la confirmation du ministère qu'une 2^e entente serait conclue pour une durée d'un an ainsi que la confirmation du montant établi pour la contribution financière accordée par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le 12 janvier 2015, le ministère a fait parvenir à

la Ville la convention à intervenir avec le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a rencontré Mme Filion-Dufresne afin de s'entendre sur les termes d'un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, soit du 22 août 2014 au 21 août 2015, afin de continuer le lien d'emploi qui unit Mme Filion-Dufresne à la Ville;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER le poste de l'agente culturelle, Mme Claudine Filion-Dufresne, pour la période du 22 août 2014 au 21 août 2015;

D'AUTORISER le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois avec Mme Claudine Filion-Dufresne, pour le poste d'agente culturelle, suivant les termes et conditions édictées au projet de contrat soumis au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-109

**ADOPTION DE LA STRUCTURE SALARIALE DES CADRES
POUR L'ANNÉE 2015 RÉVISÉE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une structure salariale pour les cadres municipaux en 2012, et ce, suivant la résolution numéro 2012-01-20 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés cadres de Ville de Sutton, la structure salariale a été modifiée, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-07-361 ;

CONSIDÉRANT QUE les salaires prévus à ladite structure ont été majorés de 2,5 %, et ce, afin de se conformer à la Politique sur les conditions de travail des employés cadres de Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE la grille doit être modifiée de nouveau suivant le rapport sur la révision de la structure salariale du personnel cadre rédigé par Carrefour Capital Humain au mois de février 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la structure salariale dûment modifiée ;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la structure salariale des cadres pour l'année 2015 révisée telle que soumise par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-110

**CONFIRMATION DE NICOLAS-ERIC VARY AU POSTE DE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE Nicolas-Eric Vary été embauché à titre de directeur des travaux publics en date du 12 mars 2015, et ce,

conformément à la résolution numéro 2014-03-150;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2015, le conseil a modifié les conditions d'embauche de M. Nicolas-Eric Vary, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-04-157;

CONSIDÉRANT QU'avant d'avoir complété la période de probation de six (6) mois suivant la date de son embauche au poste de directeur des travaux publics, M. Vary a signé un contrat de travail avec la Ville d'une durée de 6 mois, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-09-458;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail vient à échéance le 12 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'évaluation de Nicolas-Eric Vary en date du 4 février 2015 et recommande de confirmer la permanence de Nicolas-Eric Vary au poste de directeur des travaux publics à compter du 2 mars 2015;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du directeur général et de confirmer Nicolas-Eric Vary à titre de directeur des travaux publics de la Ville à compter du 2 mars 2015, aux mêmes conditions que celles stipulées à la résolution numéro 2014-03-150 adoptée lors de son embauche et modifiée par la résolution numéro 2014-04-157 et **DE PROCÉDER** à l'ajustement salarial de M. Nicolas-Eric Vary afin que son salaire soit celui prévu à la classe salariale 3, échelon 3 de la structure salariale actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-111

AJUSTEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS-CADRES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des ajustements salariaux suivant les recommandations du directeur général suite aux évaluations du personnel cadre;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER aux ajustements de salaire des employés-cadres ci-après nommés, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015, en modifiant les classes salariales et/ou les échelons, le cas échéant, de la façon suivante :

TITRE	CLASSE SALARIALE	ÉCHELON
Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	3	10
Trésorière adjointe	4	2
Greffière adjointe	4	1
Conseiller en urbanisme	5	1
Technicienne en eaux	5	8
Technicien en prévention incendie	5	3

Adoptée à l'unanimité

N.M.

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉNOVATION MAJEURE ET L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE SUTTON

Le présent sujet est reporté à une séance subséquente du conseil.

2015-03-112

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA RELOCALISATION TEMPORAIRE DES EMPLOYÉS DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le 30 juillet 2014, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 244 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 950 000\$ et un emprunt de 3 950 000\$ pour la rénovation de l'hôtel de ville »;

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2015 la Ville a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) représentant 65% du montant total des travaux à être exécutés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal procédera à des travaux majeurs de rénovation et d'agrandissement à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux, le personnel de l'hôtel de ville doit être relocalisé;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution numéro 2014-05-234, la Ville avait déjà conclu un bail avec 9221-0087 Québec inc. à cet effet, mais que cette dernière a fait cession de ses biens avant que le bail ne puisse être enregistré;

CONSIDÉRANT QUE la société qui gère les actifs de 9221-0087 Québec inc. consent à louer l'immeuble à la Ville, mais qu'elle désire modifier les termes du bail initialement signé;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville un bail avec Financière Castleton Ltée pour une durée de 12 mois, au montant de 4 000 \$ par mois, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer les paiements mensuels reliés au bail.

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé afin de pourvoir à la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-113

RATIFICATION DE L'ENTENTE AVEC 9275-4936 QUÉBEC INC. RELATIVE AU BON VOISINAGE DURANT LES

TRAVAUX QUI SERONT EFFECTUÉS À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE 9275-4936 Québec inc. est propriétaire d'un immeuble situé au 7, rue Principale Sud et qu'il est voisin de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, lesquels peuvent avoir un impact sur l'immeuble du propriétaire voisin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire tout mettre en place afin de protéger l'immeuble voisin durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et 9275-4936 Québec inc. ont signé une entente en date du 6 février 2015 afin d'établir les modalités permettant à la Ville, ses entrepreneurs et leurs sous-contractants, d'effectuer tous les travaux de prévention sur l'immeuble situé au 7, rue Principale Sud, et ce, afin d'éviter que des dommages puissent être causés au bâtiment;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER l'entente signée en date du 6 février 2015 par M. Ahmad Shuaib, représentant dûment autorisé de 9275-4936 Québec inc., et Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-114

RATIFICATION DE L'ENTENTE AVEC GENATI IMPORT EXPORT INC. RELATIVE AU BON VOISINAGE DURANT LES TRAVAUX QUI SERONT EFFECTUÉS À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE Genati Import Export inc. est propriétaire d'un immeuble situé au 4, rue Pine et qu'il est voisin de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, lesquels peuvent avoir un impact sur l'immeuble du propriétaire voisin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire tout mettre en place afin de protéger l'immeuble voisin durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Genati Import Export inc. ont signé une entente en date du 14 octobre 2014 afin d'établir les modalités permettant à la Ville, ses entrepreneurs et leurs sous-contractants, d'effectuer tous les travaux de prévention sur l'immeuble situé au 4, rue Pine, et ce, afin d'éviter que des dommages puissent être causés au bâtiment;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER l'entente signée en date du 14 octobre 2014 par M. Roger Gervais, représentant dûment autorisé de Genati Import Export inc., et Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-115

ORDONNANCE DE VENDRE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE des immeubles situés sur le territoire de la Ville ont des arrérages de taxes au 31 décembre 2012 ou des arrérages de taxes de 50 \$ et plus pour l'exercice 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire recouvrer ces montants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles visés produite par la trésorière;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des immeubles qui ont des arrérages de taxes au 31 décembre 2012 ou qui ont des arrérages de taxes de 50 \$ et plus pour l'exercice 2013 afin qu'ils soient inscrits à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

D'ORDONNER au directeur général et greffier de transmettre au directeur général de la Municipalité régionale du comté de Brome-Missisquoi ainsi qu'aux bureaux de la Commission scolaire Val-des-Cerfs et de la Commission scolaire Eastern Townships, un extrait desdits immeubles tel qu'approuvé précédemment.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-116

AUTORISATION À ENCHÉRIR EN REGARD DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général et greffier, ou la greffière adjointe, à enchérir et à se porter acquéreur, s'il y a lieu, pour et au nom de la Ville, en regard des immeubles de son territoire mis en vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC Brome-Missisquoi en date du 11 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-117

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE PAR FRANÇOIS LAVERGNE ET DIANE LIBERIO EN FAVEUR DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des travaux afin d'élargir une portion du chemin Scenic en 2004;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à cet élargissement, la Ville a acquis plusieurs parties de lots des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE M. François Lavergne et Mme Dianel Liberio sont propriétaires d'une partie du lot six cent seize (P-616) du cadastre du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brome et qu'une partie de ce lot a été prise par la Ville pour procéder aux travaux d'élargissement;

CONSIDÉRANT QUE M. François Lavergne et Mme Diane Liberio n'avait pas encore signé d'acte de vente à cet effet à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE M. Lavergne et Mme Liberio consentent à vendre à la Ville la partie de lot nécessaire afin de régulariser la situation, et ce, pour la somme de 1,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE M^e Marcel Tétreault, notaire, a soumis un projet d'acte de vente afin de procéder au transfert de propriété ;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente d'une PARTIE du lot numéro SIX CENT SEIZE (P-616) du cadastre officiel du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme, par M. François Lavergne et Mme Diane Liberio en faveur de la Ville, en contrepartie de la somme de 1,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-118

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET LES PROCÉDURES DES VOLETS COMMUNAUTAIRE, CULTUREL ET DE SPORT ET DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut optimiser les ressources en fonction des priorités municipales et favoriser l'accès et la participation des citoyens aux activités et services, peu importe leur statut économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite susciter des retombées sociales, communautaires, culturelles ou économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire appuyer les efforts des bénévoles et répondre aux besoins des organismes culturels, communautaires et de loisirs à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déterminer plus clairement les conditions à remplir pour bénéficier du soutien municipal dans un souci de transparence;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

D'ABORGER la politique sur les demandes de subventions ou participation financière adoptée suivant la résolution numéro 2012-11-471 ainsi que les résolutions l'amendant.

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ainsi que les procédures des volets communautaire, culturel et de sport et de loisirs tel que soumise.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-119

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU
COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 3 décembre 2012, le conseil a constitué un comité de suivi de la Politique Familles et Aînés, et ce, conformément à la résolution numéro 2012-12-550;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Familles et Aînés s'implique bénévolement et s'engagent à mettre en place les actions concrètes identifiées par la Politique Familles et Aînés;

CONSIDÉRANT QU'un poste est actuellement vacant au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Surprenant a démontré de l'intérêt à faire partie du comité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité jouent un rôle important de recommandation;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Martin Surprenant à titre de membre du comité de suivi de la Politique Familles et Aînés et représentant des familles.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-120

**EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR
POUR LA SAISON ESTIVALE 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a passé des entrevues à l'Université de Sherbrooke afin de recruter une personne qui serait coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne-Christelle Vidal s'est montrée intéressée et a plus de 4 années d'expérience comme animatrice d'activité et de responsable de programme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne-Christelle Vidal possède son cours de Soins d'urgence et RCR ;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Mme Anne-Christelle Vidal à titre de coordonnatrice du Camp de jour de Sutton, et comme ressource pour les autres besoins du service des loisirs, et ce, pour la période du 11 mai au 28 août 2015, au taux de 17,00 \$ de l'heure, à raison d'un travail d'un maximum de 40 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-121

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE À

L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Troisième Âge offre des cours aux citoyens aînés de Sutton;

CONSIDÉRANT QU'il a eu une erreur administrative à l'automne 2014 lorsque la Ville a loué la Salle 1 du Centre Communautaire John-Sleeth à l'Université du Troisième Âge alors qu'elle était déjà réservée par un autre groupe;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Troisième Âge avait déjà procédé aux inscriptions et que le tarif établi pour ses membres prenait en considération le fait qu'ils pourraient bénéficier d'une location de salle gratuite au Centre communautaire John-Sleeth;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Troisième Âge s'est trouvée une nouvelle salle au Centre Communautaire Sutton Junction et que l'organisme doit payer les frais de location de la salle au montant de 180 \$ pour la session;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'Université du Troisième Âge la somme de 180\$ afin de rembourser les frais de location qu'elle a dû défrayer pour la location de la salle au Centre Communautaire Sutton Junction.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-122

MODIFICATION À L'AUTORISATION ACCORDÉE PAR M. ALAIN CAMILLE DANS LE CADRE DU PROJET D'AFFICHAGE DIRECTIONNEL DES LIEUX TOURISTIQUES ET CULTURELS DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 2 juin 2014, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'accepter l'autorisation accordée par M. Alain Camille pour l'utilisation d'une partie du terrain désigné comme étant le lot 4 848 516 du cadastre du Québec, situé au 2, rue Principale Sud, pour l'installation et l'entretien d'une enseigne directionnelle des lieux touristiques et culturels, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-06-299;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté de modifier cette autorisation lors de la séance du 8 septembre 2014 afin de permettre l'affichage de certains organismes privés sur l'enseigne directionnelle, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-09-466;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Sutton (CDES) a recommandé au conseil de ne plus permettre l'affichage des entreprises privées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord pour modifier une seconde fois cette autorisation afin de redéfinir les modalités entourant l'affichage permis sur le support d'enseigne;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la modification à l'autorisation accordée par M. Alain Camille pour l'installation d'une enseigne directionnelle des lieux touristiques et culturels sur son immeuble situé au 2, rue Principale Sud, et ce, telle que soumise au conseil par le directeur général et greffier.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-123

RECONDUCTION DU MANDAT DE MMES ANDRÉE PELLETIER ET ARYA LAVALLÉE AU COMITÉ DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE la politique constituant le comité de la culture et du patrimoine prévoit que la durée du mandat de chaque membre du Comité est de deux ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme et que ce mandat peut être renouvelé une seule fois pour un second terme de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le premier terme de deux ans de Mmes Arya Lavallée et Andrée Pelletier comme membres du comité de la culture et du patrimoine prend fin en mars 2015 et qu'elles désirent poursuivre leur engagement;

CONSIDÉRANT QUE le travail de Mmes Arya Lavallée et Andrée Pelletier au sein du Comité est apprécié;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE RECONDUIRE le mandat de Mmes Arya Lavallée et Andrée Pelletier au comité de la culture et du patrimoine jusqu'en mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-124

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-01-049 INTITULÉE « RECONDUCTION DU MANDAT DE MME ÉVA MAJOR-MAROTHY AU COMITÉ DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2014-01-49 à sa séance du 20 janvier 2014 dans le but de reconduire le mandat de Mme Éva Major-Marothy au comité de la culture et du patrimoine jusqu'en janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la politique constituant le comité de la culture et du patrimoine prévoit que la durée du mandat de chaque membre du Comité est de deux ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme et que ce mandat peut être renouvelé une seule fois pour un second terme de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, le mandat de Mme Éva Major-Marothy aurait dû être reconduit jusqu'en janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2014-01-049 afin de corriger la date d'échéance du mandat et, à cet effet, remplacer le premier paragraphe de la résolution par le suivant :

« **DE RECONDUIRE** le mandat de Mme Éva Major-Marothy au comité de la culture et du patrimoine jusqu'en janvier 2016. »

Adoptée à l'unanimité

2015-03-125

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONDS DE PARTENARIAT D'ACTION COMMUNAUTAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'implique dans la mise en valeur de l'histoire de son territoire dont tout un volet implique des anciens militaires de la Première Guerre Mondiale;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs du Fonds de partenariat d'action communautaire des Anciens Combattants Canada et pourrait par conséquent être soutenu;

CONSIDÉRANT QUE des organisations locales participent au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a une visée de sensibilisation, d'éducation et de promotion auprès de la population de Sutton et de ses visiteurs;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

DE DÉPOSER une demande de soutien financier au Fonds de partenariat d'action communautaire des Anciens Combattants Canada.

D'AUTORISER Mme Claudine Filion-Dufresne, agente de développement culturel, à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-126

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS COMMUNAUTAIRE DE COMMÉMORATION DES GUERRES MONDIALES DE PATRIMOINE CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'implique dans la mise en valeur de l'histoire de son territoire dont tout un volet implique des anciens militaires de la Première Guerre Mondiale et les lieux de sépulture des militaires des deux guerres mondiales;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs du Fonds communautaire de commémoration des guerres mondiales de Patrimoine Canada et pourrait par conséquent être soutenu;

CONSIDÉRANT QUE des organisations locales participent au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a une visée de sensibilisation, d'éducation et de promotion auprès de la population de Sutton et de ses visiteurs;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE DÉPOSER une demande de soutien financier au Fonds communautaire de commémoration des guerres mondiales de Patrimoine Canada.

D'AUTORISER Mme Claudine Filion-Dufresne, agente de développement culturel, à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-127

DÉMISSION DE M. PHILIPPE BRUNELLE AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Brunelle a remis sa démission au sein du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de M. Philippe Brunelle au sein du service des premiers répondants, et ce, depuis juin 2012.

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Philippe Brunelle au sein du service des premiers répondants, et ce, à compter du 2 mars 2015 et **DE LE REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-128

DÉMISSION DE M. COLIN HÉBERT-PAQUETTE AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE M. Colin Hébert-Paquette a remis sa démission au sein du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de M. Colin Hébert-Paquette au sein du service des premiers répondants, et ce, depuis juin 2012.

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Colin Hébert-Paquette au sein du service des premiers répondants, et ce, à compter du 2 mars 2015 et **DE LE REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-129

DÉMISSION DE M. MICHAEL MORASSE AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Morasse a remis sa démission au sein du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de M. Michael Morasse au sein du service des premiers répondants, et ce, depuis juin 2012.

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Michael Morasse au sein du service des premiers répondants, et ce, à compter du 2 mars 2015 et **DE LE REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-130

DON À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE LAC BROME

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de la Ville entretient une bonne relation avec le service des pompiers de Ville de Lac Brome;

CONSIDÉRANT QUE le service des pompiers de Ville de Lac Brome fait preuve d'une grande générosité auprès de la Ville en lui prêtant du matériel;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un don, au montant de 225,00 \$, à l'Association des pompiers de Lac Brome.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-131

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 5 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 3246

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3246 - ont signé la convention collective en vigueur depuis le 8 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'un poste de secrétaire à l'administration a été aboli par la Ville lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter l'article 10.04 à ladite convention collective afin de prévoir un mécanisme lors de mise à pied et de rappel au travail d'un salarié permanent à temps complet et à temps partiel;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier à signer la lettre d'entente numéro 5 avec le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3246 -, laquelle a pour effet d'ajouter l'article 10.04 prévoyant un mécanisme lors de la mise à pied et du rappel d'un salarié permanent à temps complet et à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 MARS 2015 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 de la MRC Brome-Missisquoi.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2015-03-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h58.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

La signature du procès-verbal a pour effet de confirmer l'ensemble des résolutions qui y sont contenues.